



PROTOCOLE : REUNION DU 2 JUILLET

Ces minutes sont issues des notes prises par le SNCTA et n'ont pas été validées par les autres participants.

Participaient pour l'administration, entre autres :

DG : Directeur Général de l'Aviation Civile (Patrick Gandil)

DSNA : Directeur des Services de la Navigation Aérienne (Maurice Georges)

SG : Secrétaire Général de la DGAC (Francis Massé)

Participaient pour le SNCTA : Domitille Costes, Thibaud Laurent, Jean-Denis Larrère, Erwann Lucas, Nicolas Vouieux, Antoine Boulet, Nicolas Hinchliffe.

DG : Je vous propose de reprendre nos travaux où nous les avons laissés, mais je vais commencer par un propos liminaire.

Nous ne sommes pas dans un contexte de réorganisation de l'Etat ordinaire (comme entamée sous Rocard, à l'époque où j'étais tout gamin dans l'administration), mais on est dans une RGPP qui est plus intense, et ce, dans un contexte de crise majeure des finances publiques et de crise majeure du transport aérien européen, sinon mondial. Tout cela crée une ambiance particulière et un contexte particulièrement difficile.

Pour autant la situation n'est pas en dehors de toute maîtrise tant en termes financiers que sociaux. On ne peut pas faire tout ce qu'on veut mais on arrive tout de même à gouverner notre barque.

Nous avons devant nous le sujet majeur du FABEC. Il se construira sur plusieurs années (on peut se fixer 5 ans comme objectif, mais il est plus raisonnable de penser que cela se fera sur 7 ans, probablement 10) : ce processus est loin d'être immédiat et connaîtra un certain nombre d'étapes.

Il y a 2 écueils à éviter :

- Croire que tout va aller très vite alors qu'on a à mener une négociation délicate avec tous nos partenaires,
- Croire que puisque le FABEC ne sera pas construit demain on peut prendre son temps et ne rien faire. La crise des cendres a accéléré la construction du Ciel Unique. Un coordinateur des FABs a été nommé ; si les Etats n'avancent pas, la Commission européenne reprendra la main. Nous aurons alors moins de marge de manœuvre sur notre destin.

Mon sentiment est qu'il faut faire preuve de détermination pour défendre notre modèle de service public ainsi que notre périmètre. Ces choix sont accessibles et on est ceux qui avons le plus envie de les défendre. Mais il faut les défendre car ce n'est pas l'évolution la plus spontanée. Notre choix est de construire à terme une organisation intégrée en passant par plusieurs étapes dont celle de la création d'une gouvernance à la fois stratégique et économique.

Le FABEC nous fait toucher du doigt pourquoi il faut construire l'Europe du Ciel Unique. On est dans quelque chose d'opérationnel (et pas juridique économique ou diplomatique) : c'est une première. Se préparer au FABEC ne veut pas dire s'y formater car il n'est pas encore défini. C'est se mettre en position de force et développer notre performance (dans les domaines des fonctions support, de la stratégie, de la technique, de l'information aéronautique, de l'organisation de l'espace aérien, de la formation, de la surveillance). Il y a un vrai travail à mener pour expliciter entre nous nos objectifs et les renforcer, non pour s'opposer à nos partenaires, mais pour se combiner avec souplesse à leur mode de fonctionnement.

Quel lien y a-t-il entre FABEC et protocole ? Le protocole comprend des orientations stratégiques, opérationnelles, un volet social. Fin 2010, interviendra la signature du traité actuel sur le FABEC qui règle les relations entre Etats et les relations de surveillance mais qui n'aborde pas l'organisation de la prestation du service de la navigation aérienne. On peut imaginer avoir une déclaration d'intentions qui ouvre le dossier prestation de service, puis, avant fin 2012, un traité sur la prestation de service. Cela fixe un timing qui est court. Comment tout ça peut-il s'articuler ? La négociation se fait avec les Etats, les prestataires civils et militaires ; c'est donc une négociation à 19 (3x6 + Maastricht). Tout ceci sera très loin d'être réglé dans le temps du protocole, les délais sont plus longs. L'ordre de grandeur est de quelques mois à une année pour y voir plus clair sur le contenu du FABEC. Il me paraît donc raisonnable d'avoir une approche différente du FABEC dans protocole : c'est l'objet de la V3. Il y a dedans les orientations tirées du mandat de Gilles Savary et le principe d'un GT protocolaire concernant les mesures d'accompagnement. Cela n'est pas intouchable et définitif. Je conçois que tout cela ne répond pas aux attentes de tous sur la forme définitive du FABEC. Celle-ci est l'objet du rapport Savary. Le ministre réunira les syndicats pour débattre des enseignements du rapport Savary avant de

fixer les orientations ultérieures qui seront celles de la DOI et ensuite du traité prestataires. Le GT protocolaire pourra ensuite s'appuyer sur ces orientations pour mener sa tâche.

Il n'y a pas que le FABEC dans les débats protocolaires, loin s'en faut. C'est pour ça que cette nouvelle approche me paraît adaptée. Les questions budgétaires, organisationnelles, sociales, stratégiques, techniques donnent un cadre de travail important.

Pour finir je souhaite vous apporter 2 éléments d'information :

- Il n'y a aucun doute sur le fait que le protocole se situera dans le cadre de la loi sur la modernisation du DS. J'ai entendu beaucoup de questions à ce sujet : on appliquera la loi.

- Concernant les incertitudes sur l'application de la loi ou des lois sur les retraites au cas des ICNA : il y a 2 parties :

- la précédente loi prévoit la possibilité de reporter l'âge de départ en retraite à 65 ans : des contentieux ont été jugés en référé par des Tribunaux Administratifs qui ont adopté des positions différentes : un tiers des jugements sont allés contre la DGAC, deux tiers en sa faveur. (*Note du SNCTA : la DGAC rejette les demandes de prolongation au-delà de 57 ans*). Un jugement en appel en Conseil d'Etat est intervenu en faveur de la DGAC, et, dernièrement, un travail au fond du Conseil d'Etat a donné des premiers résultats : cela doit encore passer en assemblée plénière mais on connaît les orientations du rapporteur. Ses conclusions vont dans le même sens : la loi ICNA, spécifique, l'emporte sur la loi générale, même postérieure.

- deuxième question : que va-t-il sortir des projets de loi en cours qui concerneront l'ensemble de la Fonction Publique ? Notre directeur de cabinet, Marc Hamy a travaillé avec les cabinets concernés (FP, travail...) ainsi qu'avec Matignon et l'Elysée. Je vous lis un mail qu'il vient de me faire parvenir : la limite d'âge des ICNA sera maintenue jusqu'en 2017, au-delà interviendra un déplafonnement. Cela veut dire qu'on a sept ans devant nous. Je considère que ce point mérite d'être abordé dès aujourd'hui : il touche des questions que sont l'organisation de carrière, l'ATC, la réflexion sur les aptitudes physiques liées au vieillissement (passage de 57 à 59 ne change rien ? ou bien y a-t-il une perte d'aptitudes cognitives ?). Ce sujet ne s'abordera pas dans la précipitation mais avec un temps suffisant pour y travailler sérieusement et sereinement.

La parole est aux syndicats : avez-vous des propos liminaires ?

SNNA FO au nom de CGT, CGC, FO, UNSA IESSA et ICNA :

Nous rappelons que nous sommes des syndicats membres de l'ETF.

Cette version contient toujours le projet d'une organisation du FABEC basée sur un modèle fusionnel. C'est inacceptable. Cela signifierait la fin de la DGAC unie dans Fonction Publique d'Etat. Nous demandons une V4 (*4^{ème} version du protocole*) retirant la totalité de la partie 1 afin qu'elle soit renégociée dans son ensemble après une étude approfondie du rapport Savary. On demande donc une suspension de séance.

DG : L'interruption de séance est de droit, dès que les syndicats qui le souhaitent se seront exprimés.

CFTC : Notre première demande de modification du titre en protocole social n'a pas été prise en compte. C'est inquiétant.

Nous ne signerons pas un protocole plongeant la DGAC dans un FABEC intégré.

Vous avancez dans cette logique alors que ce modèle franco-français n'est pas partagé par les autres Etats et prestataires.

Nous demandons un toilettage complet retirant les articles et mentions y faisant référence.

Nous avons fait part de propositions d'amendement (*suit une liste de revendications*) dont aucune n'a été prise en compte.

Notre objectif est de participer à la négociation mais cela ne veut pas dire que nous signerons le protocole. Vous connaissez nos points bloquants.

CFDT : L'annonce d'un FABEC intégré à terme est prématurée. C'est trop tôt, les personnels ne sont pas prêts, ils ne comprennent pas. Il faut continuer et au moins tester le modèle coopératif. Les personnels craignent l'avenir ; ils ont peur d'un éclatement de la DGAC.

La CFDT souhaite poursuivre le dialogue mais demande des contreparties sociales aux efforts demandés.

FO SNPACM : Nous souhaitons exprimer notre désarroi devant la méthode employée : nous avons reçu un document de 104 pages jeudi matin pour une réunion vendredi matin : on ne peut pas travailler dans ces

conditions. Personnellement, je n'ai pas eu le temps de tout lire. Les ajouts n'étaient pas identifiés. Beaucoup concernent le FABEC : ce n'est pas lettre qu'on avait retenue.

Par ailleurs, on ne comprend pas votre obstination à vouloir limiter le nombre de participants aux délégations.

SNCTA : On prend acte de l'annonce sur les retraites. On se félicite que l'esprit du moratoire que nous vous avons demandé ait prévalu pour la loi en préparation.

On demande à continuer le travail pour apporter des garanties et des engagements clairs à ajouter au protocole car le climat en salle se dégrade.

On a des suggestions, on est prêts à travailler.

DG : Dans ce protocole, il y a pas mal de social et de statutaire je ne vois donc pas d'inconvénient à introduire social dans le titre. Mais la question principale est qu'est qu'il y a dedans.

Sur la question des limitations de délégations des syndicats : cette question est secondaire et si cela doit faciliter les conditions de travail, je ne ferai pas de difficultés.

Je concède que la V3 du protocole est arrivée tardivement mais la réunion précédente a été peu propice au travail ; une relecture par le cabinet a été nécessaire avant de vous la transmettre.

Sur le FABEC : c'est un choix franco-français, oui, je le revendique. Mais je ne vous suis pas quand vous dites que, parce que les autres font différemment, il faut les suivre. Ce serait facile, en particulier pour moi qui préside le HLIB (*réunion des Etats et des prestataires du FABEC*). Je ne veux pas qu'on se retrouve avec une société publique (publique, car il n'y a pas de désaccord au sein du FABEC là-dessus), mais indépendante, de la Navigation Aérienne, dans laquelle la question des activités annexes n'est pas tranchée d'avance. Le modèle du suivisme n'est pas acceptable. Un jour on sera dans une situation tellement ingérable qu'il faudra basculer. Il faut se battre pour aboutir à une situation où on ait des chances de défendre notre modèle.

Je n'ai pas le sentiment que le mot FABEC intégré soit rejeté par les syndicats autour de la table (le mot intégré a été repris par tous) et l'idée de la mise au point d'une gouvernance stratégique est à la base de tous les modèles. Si cette gouvernance n'est pas également économique, les prestataires évolueront parallèlement vers des structures qui se privatiseront de plus en plus et notre modèle sera isolé. Il faut méditer sur le modèle particulier de Maastricht qui est intéressant.

Puis-je retirer tout ce qui concerne le FABEC ? Je n'en ai pas l'autorité. Vous êtes mandatés, moi aussi : deux directeurs de cabinet ont validé cette version. Vous aurez un moment important de rencontre politique en septembre avec les ministres sur le sujet. Il ne faut pas se bloquer dans une position prématurée. Je suis prêt à revoir des rédactions, à enlever des mots qui fâchent, mais pas à donner un grand coup de gomme, ou de touche SUPPR ; mais il faut en parler. Je suis conscient que les personnels craignent l'avenir mais craindre ne fera pas que ce qu'on craint n'arrivera pas. Je ne suis pas sûr que ces évolutions soient si inquiétantes, et il faut y faire face et s'y préparer. On exacerbe les points de désaccord mais il y a aussi des points d'accord sur lesquels cela vaut la peine de travailler : nous avons tous une même vision d'un modèle public ne séparant pas les différentes fonctions et concernant l'ensemble de l'espace. Si nous ne la portons pas, elle n'existera pas, et l'évolution naturelle ira vers les autres. La France est suffisamment forte pour tenter d'imposer sa vision et tenter de faire une unité. Il ne faut pas cesser de demander ce qu'on veut ou se mettre à la remorque des autres car cela ne nous conduira pas où l'on veut. Je suis prêt à travailler sur ce protocole pour enlever dans la mesure du possible ce qui fâche.

FO SNPACM : On n'est pas dans l'immobilisme. L'immobilisme serait faire table rase du projet présenté par l'intersyndicale et pris en considération par Gilles Savary ainsi que par de nombreux acteurs du secteur aérien.

Je veux bien revoir des rédactions, mais on parle déjà de mise à disposition ou de détachement, de prestataire unique etc. Cela sera soit balayé, soit repris par le Ministre en septembre. On ne peut donc pas se mettre d'accord avant.

DG : C'est pour ça qu'un certain nombre de thèmes sont retouchables mais il ne faut pas s'attendre à une évolution brutale de la position des ministres. On ne travaille pas indépendamment : je peux faire des modifications mais ce texte n'est pas sorti du pur chapeau de la DGAC.

SNICAC : Vous nous avez annoncé une réunion avec les ministres en septembre : c'était une demande de l'intersyndicale, c'est une bonne chose. Mais on ne comprend pas l'articulation avec le protocole car il est compliqué d'écrire des choses trop précises avant ce rendez-vous. Il y a des mots qui fâchent : prestataire unique, détachement ou mise à disposition,... Certes ces mots étaient présents dans la déclaration du 11 janvier et dans la lettre de mission de Gilles Savary mais il s'est passé beaucoup de choses depuis. Il y a eu depuis un conflit dur. L'intersyndicale a également fait un pas en avant : nous ne sommes pas fermés à l'idée d'une intégration partielle, nos propositions ont été jugées intéressantes tant par Gilles Savary que par les ministres.

Nous avons donc des raisons d'espérer pour septembre. Une formulation plus évasive, en attendant les conclusions de la réunion avec les ministres, serait plus opportune.

CGT : La méthode (pas d'ordre du jour, un document envoyé tard, un CTP DSNA la veille) aurait pu être une raison suffisante pour ne pas venir. Être là aujourd'hui est un signe de notre volonté de discuter.

On avait dit que l'Europe devait être sortie du protocole ; or la V3 modifie principalement la partie Europe. Cela crée une vraie difficulté dans le dialogue social.

La réunion qui doit avoir lieu en septembre confirme notre stratégie. On ne fait que perdre du temps et on n'avance pas sur les questions sur lesquelles on vous a proposé de discuter, indépendamment du protocole (retraites, indemnitaire, clairances) car le protocole est une machine lourde. Le calendrier proposé ne peut pas fonctionner. Nous demandons une remise à plat de toute la partie Europe. Elle ne correspond pas aux propos du pré rapport Savary et les détourne.

DG : Je ne refuse pas une renégociation du texte sur la partie Europe mais on ne peut pas aboutir à un texte où il n'y a plus rien. On peut enlever une partie des débats qui fâchent, qui sont prématurés, mais la position du gouvernement a été réaffirmée et vérifiée mois après mois. Il faut agir dans cet équilibre à trouver. Je reste sur l'objectif de terminer le protocole fin juillet. Ce timing est raisonnable.

Je vous propose entre 15 et 20 minutes d'interruption de séance.

(Interruption de séance, puis reprise des débats.)

Déclaration de la CGT au nom de la CGC, CGT, FO, UNSA IESSA et ICNA : La situation est tendue. On est attachés à maintenir le dialogue sur le FABEC. On a fait un pas en avant et on aimerait que notre volonté d'ouverture soit reconnue par tous à la DGAC, administration et syndicats.

Dans cet esprit, on a une proposition : remplacer l'ensemble du Chapitre 1 actuel par un nouveau chapitre qu'on pourrait rédiger et dans lequel serait rappelé l'engagement de la France dans le FABEC, le fait que la mise en place du FABEC doit aboutir à l'accomplissement des objectifs d'organisation et de performance, et dans lequel serait inscrit le principe d'une négociation spécifique sur le modèle fonctionnel du FABEC sur la base du rapport Savary et à l'issue de la réunion prévue en septembre. En attendant l'aboutissement du débat sur l'Europe, on est prêts à discuter des autres sujets.

DG : C'est une proposition positive. J'ai besoin de réfléchir et de consulter le directeur de cabinet car votre demande n'est pas anodine ; mais je vais essayer d'aller dans ce sens.

Doit-on suspendre la séance, travailler sur d'autres parties du texte ? On peut faire les deux : le sujet des activités support, particulièrement concernées par le protocole et qui méritent notre attention, peut être traité avec le SG pendant que je consulte le cabinet.

SNNA FO : On est favorable à l'interruption.

DG : On a réuni un monde fou pour ne rien faire. Si vous êtes prêts à travailler sur le reste, il est dommage de ne pas le faire. Je suis raisonnablement sûr de joindre les directeurs de cabinet en début d'après midi. Mais pendant ce temps-là, il faudrait travailler.

CGT : On est favorable à une interruption de séance maintenant. On n'est pas à une heure près car la réponse du cabinet sera déterminante pour la suite des travaux.

DG : Ce n'est pas ce que j'avais compris. S'agit-il d'un point bloquant, et sans ça vous abandonnez, ou, en tout état de cause, êtes-vous prêts à travailler sur la deuxième partie ?

CGT : On est prêt à travailler dans un contexte modifié. La situation actuelle ne nous convient pas. Si le cabinet ne souhaite rien changer alors on ne continuera pas.

DG : Ça n'empêche pas d'en profiter pour discuter. Pour les fonctions support, ce serait malheureux de s'arrêter.

SNNA FO : Un délai de quelques heures ne va pas mettre en péril le protocole.

DG : C'est pas moi qui ai dit qu'on n'avait pas le temps, et tout et tout... Il ne faut pas dire tout et son contraire et c'est à vous de mesurer les conséquences de ne pas travailler pendant ce temps.

UNSA IESSA : Peut-on penser raisonnablement avoir une réponse à 14 H ?

DG : Je ne peux pas m'y engager, mais je l'espère...

UNSA IESSA : On vous demande 3 minutes pour se mettre d'accord.

CFDT : On n'est pas opposé au principe de la méthode de travail proposée par l'intersyndicale. Néanmoins nous souhaiterions une V4 avec une première phase coopérative et des rapports d'étape.

SNCTA : On est disponible pour travailler.

(Interruption de séance de 5 minutes, puis reprise)

UNSA IESSA : On est d'accord avec votre troisième proposition.

Nous souhaitons fortement une réponse à 14H. Nous souhaitons également partager nos délégations : certains restent discuter ici, d'autres travaillent pour vous proposer une rédaction de chapitre 1 à présenter au directeur de cabinet.

DG : Je vous remercie de cette proposition raisonnable. Gérez vos délégations comme vous le souhaitez. Je vais m'occuper de contacter le cabinet tout de suite. Nous aussi nous allons nous séparer. Je pars avec Maurice (*le DSNA*) et je laisse Francis (*le SG*) travailler et présider la séance.

SG : Nous allons discuter des fonctions support puis de l'ENAC SEFA.

(Suivent des discussions sur les fonctions support jusqu'à la pause déjeuner)

(Reprise des débats à 15h)

DG : J'ai reçu une proposition de rédaction de l'intersyndicale.

D'autre part, comme convenu, j'ai également eu un contact avec le cabinet du Ministre.

Je peux aussi vous dire que la réponse à la lettre que vous avez fait parvenir au Ministre suite à notre dernière réunion devrait arriver entre aujourd'hui et lundi.

Concernant le texte que vous venez de me soumettre afin de remplacer le paragraphe 1.2.2 du protocole, mon sentiment est qu'il comporte à la fois des choses non négligeables mais aussi des changements beaucoup trop lourds par rapport à ce qui vous avait été proposé. Votre 6^{ème} paragraphe pose problème : in fine, c'est le Gouvernement qui est en charge des discussions internationales, il n'est pas mandaté par les syndicats français. Je ne peux donc pas accepter votre proposition en l'état. Par contre, ce que je peux faire, c'est proposer une évolution du texte actuel qui va aux limites de ce qui est raisonnablement acceptable. On a préparé ce texte, on peut le discuter si vous souhaitez qu'on reprenne un travail de rédaction commune à partir de ce texte.

(Une proposition de modification du texte est distribuée en séance, les syndicats en prennent lecture.)

Le texte amendé porte sur le paragraphe 1.2.2 du protocole, qui est modifié de la façon suivante :

La France s'inscrit ainsi dans une démarche par étapes aboutissant d'ici une dizaine d'années à la création d'une organisation intégrée de la prestation de services de navigation aérienne au sein du FABEC en respectant les principes suivants :

- il devra être construit, sous forme d'un service public de la navigation aérienne européenne en commençant par une première étape de gouvernance commune stratégique et économique ;
- il concernera l'intégralité des services et des personnels de la DSNA, aérodrome, approche et en-route, ATM, CNS et AIM, en assurant la continuité entre les services outre-mer et de métropole ;
- les personnels de la DGAC garderont leur statut de fonctionnaire des corps de la fonction publique d'Etat en vigueur à la DGAC, y compris ceux affectés à la structure FABEC par la voie du détachement ou de la mise à disposition.
- sa construction devra être concertée avec les partenaires sociaux et son statut accorder une grande place au dialogue social ;
- ~~les personnels de la DGAC garderont leur statut de fonctionnaire des corps de la fonction publique d'Etat en vigueur à la DGAC et pourront être affectés à la structure du FABEC en y étant mis à disposition ou détachés ;~~
- Les capacités de mobilité seront maintenues et des passerelles garantiront aux personnels de la DGAC des parcours de carrières professionnelles et de formation conformes à leurs statuts et leur permettant d'exercer dans l'ensemble des domaines de l'aviation civile.

Les modalités de création du FABEC seront étudiées dans le cadre d'un groupe de travail protocolaire. Ce groupe de travail sera en particulier chargé d'étudier les évolutions des statuts et des régimes indemnitaires des personnels de la DGAC dans le contexte du FABEC. L'organisme européen FABEC ainsi et l'organisation de leur recrutement et de leur formation qui restera, pour la France, du domaine de compétences de la DGAC et de l'ENAC.

Les travaux de ce groupe, se baseront dans un premier temps sur une méthode pragmatique, visant à établir un référentiel des conditions d'emplois des personnels opérationnels (garanties sociales et modalités de gestion), permettant de :

- valoriser les bonnes pratiques de la DSNA;
- déterminer les éléments de progrès opérationnel et social et les garanties complémentaires associées;
- définir les garanties sociales et statutaires à préserver pour les personnels de la DGAC;
- prendre en compte les aspirations sociales des personnels.

Ce groupe de travail examinera également les évolutions souhaitables à même de garantir un équilibre global et une fluidité des personnels au sein de la DGAC.

CGT : Vous vous en doutez, c'est pas la réponse qu'on attendait. Les quelques modifications proposées ne répondent pas à notre demande car on n'a pas le rapport Savary et des choses dépendent d'une négociation intergouvernementale.

Ce que je propose, c'est une nouvelle interruption de séance pour voir le texte et se coordonner.

DG : Je le conçois bien, votre texte n'était pas non plus celui que j'attendais. Depuis le début vous faites comme si Gilles Savary faisait un travail totalement ouvert et que la discussion qui s'ensuivrait serait elle aussi totalement ouverte alors qu'en réalité il y a eu des positions très claires du gouvernement, qui ont été réaffirmées, et le champ d'investigation est déjà bien balisé.

Ensuite on ne peut pas faire une négociation internationale sur chaque point sinon il n'y aurait pas de protocole. On essaie d'avoir des discussions entre nous pour rapprocher nos positions en vue d'arrêter une position nationale. Ce n'est pas un cadre à allers retours. Je suis d'accord pour une interruption courte, de 10 minutes, car je souhaite mettre à profit la fin de l'après midi.

(Interruption de séance puis reprise des débats)

CGT pour l'intersyndicale : La négociation sur les dossiers européens ne peut être menée correctement qu'après la remise du rapport Savary et la tenue de la réunion prévue en septembre avec le Ministère. Il nous semble que notre demande est légitime mais le Ministère ne veut pas l'entendre. Avec vous, on en avait fait un pré requis pour notre participation au dialogue social. On est surpris car on pensait avoir un accord. On est également surpris par la position du Gouvernement sur le rapport Savary : le Gouvernement souffle le chaud et le froid car il avait dit lancer une consultation pour aboutir à un mandat...

DG (interrompant) : C'est exactement ce que j'avais dit... (« C'est le Gouvernement qui est en charge des discussions internationales, il n'est pas mandaté par les syndicats français »)

CGT : ... en tout cas, la situation est bloquée. On ne voit pas comment on peut continuer les discussions.

DG : J'en suis désolé mais malheureusement j'en prends acte. La porte reste ouverte pour continuer les travaux protocolaires avec ceux qui le souhaitent.

(16 h : Sortie de l'intersyndicale à l'exception de l'UNSA ICNA.

Restent à la table des négociations : CFDT, CFTC, UNSA ICNA, UTCAC (ex SATAC), SNCTA)

Merci à ceux qui sont restés. Je vous propose de poursuivre le travail sur ce texte protocolaire. La porte reste ouverte pour les syndicats qui sont partis et qui voudraient revenir. Mais, en revanche, le train avance et si on veut être capables de tenir l'échéance de juillet il faut qu'on progresse aujourd'hui. Ce matin on a fini une première lecture du texte. Nous reprendrons un travail ordonné sur le texte protocolaire après avoir abordé le sujet clairance/VRO que je souhaite ne pas laisser mijoter trop longtemps.

(Les discussions se poursuivent, initialement sur la base d'amendements proposés par certains syndicats au texte qui vient d'être distribué. Le SNCTA rendra compte ultérieurement des discussions qui se poursuivent.)